

Condition de non consommation dans les mesures de surveillance communautaire

Natacha Brunelle, UQTR, (RÉ)SO 16-35, RISQ, IUD et CICC

Elsa Euvrard, ULaval, CICC et (RÉ)SO 16-35

Tournée des partenaires de l'Abitibi 25 septembre 2025 Rouyn-Noranda

PLAN DE LA PRÉSENTATION

Brève mise en contexte à partir des écrits scientifiques :

- Liens drogue-crime;
- Désistement du crime.

Contexte correctionnel *:

- Les services correctionnels;
- l'imposition de la condition de non-consommation.

Conditions de non-consommation vues sur trois plans*:

- Judiciaire : comment et pourquoi sont déterminées ces conditions?
- Intervention / correctionnelle : Quels sont les enjeux causés par ces conditions?
- Trajectoires des personnes judiciarisées : comment ces conditions impactent-elles le processus de (ré)intégration sociocommunautaire des personnes?

Mise en contexte

- Drogue et crime sont souvent fortement interreliés de diverses façons (Brochu et al., 2014; Brochu, Brunelle et Plourde, 2016);
- La consommation de SPA est un facteur de risque dynamique associé à la délinquance/besoin criminogène (Andrews et Bonta, 2010);
- On observe des effets des services au long cours sur la dépendance et un cumul des services est souvent nécessaire (Brochu et al., 2014; Brochu, Brunelle et Plourde, 2016);
- Les pressions judiciaires au traitement sont :
 - Une source de motivation externe, laquelle peut ensuite être internalisée;
 - Un levier de changement important et parfois nécessaire;
 (Brochu et al., 2014; Brochu, Brunelle et Plourde, 2016)
- > Les services en dépendance contribuent à diminuer la récidive criminelle :
 - ➤ Services en dépendance → agents de désistement du crime (F-Dufour et al., 2024)

Mise en contexte

Qu'est-ce que le désistement (arrêt) de la délinquance et quel(s) rôle(s) jouent les services et intervenants en dépendance sur celui-ci?

Désistement primaire

Ne pas commettre de délits. S'observe par les comportements.

Services en dépendance (SeD) vs moindre récidive criminelle

Désistement secondaire

Changement identitaire. S'observe dans le récit de sa trajectoire.

Maruna, Immarigeon et LeBel, 2004; McNeill, 2016; Villeneuve, F.-Dufour et Farrall, 2020

SeD vs identité

Désistement tertiaire

Reconnaissance des changements par les autres. S'observe dans la nature des relations sociales et dans le sentiment d'appartenance sociale.

SeD vs appartenance sociale, valorisation des progrès et pont avec la communauté Utilisation du savoir expérientiel

Best (2019) montre à quel point les processus de rétablissement de la dépendance et de désistement du crime se ressemblent.

Brunelle et al. (2024) montrent qu'ils sont très interreliés.

Comprendre le contexte judiciaire/correctionnel

Service correctionnel du Québec/MSP	Service correctionnel du Canada
Gestion de ces sentences :	Gestion de ces sentences :
 Détention de 2 ans moins un jour Mesures de libérations anticipées Ordonnance de probation avec suivi Emprisonnement avec sursis 	 Détention de plus de 2 ans Formes de libérations anticipées et leur surveillance dans la communauté
Moins de services en détention et <u>peu</u> de temps pour dispenser l'ensemble de leurs services	<u>Plus</u> de services en détention et <u>plus</u> de temps pour dispenser l'ensemble de leurs services
Les acteurs principaux :	Les acteurs principaux :
 Les agents de probation Les agents de surveillance communautaire Les agents des services correctionnels 	- les agents de libération conditionnelle du SCC et leurs superviseurs

Choix des conditions imposées : juges (conseillés par les avocats) pour probation et sursis et Commissions des libérations conditionnelles fédérales ou provinciales.

Judiciaire

Comment et pourquoi sont déterminées les conditions de nonconsommation?

- Logique derrière cette condition: Gestion des risques
 - > Surjudiciarisation :
 - Imposer à des alcooliques ou à des toxicomanes des conditions de ne pas consommer, <u>c'est les enfoncer dans leurs problèmes, parce qu'on sait qu'ils ne respecteront pas leurs conditions, qu'ils vont être réarrêtés, qu'ils vont être sur-criminalisés. Donc, si c'est mal modulé, <u>ça a un effet pervers</u>. (Avocat)</u>
- La formulation de cette condition entraine des enjeux :
 - > Ne pas consommer / Suivre une thérapie :
 - Je pense que de prioriser des conditions qui permettent mettons qui demandent à quelqu'un d'entamer des démarches pour travailler la consommation exemple, plutôt que d'interdire de consommer. (Avocat)
 - Disponibilité des ressources

Intervention

Quels sont les enjeux de l'intervention reliés à ces conditions de non-consommation?

- Alliance thérapeutique :
 - S'il te confie des choses par rapport à la conso je veux pas le savoir. C'est est-ce qu'il vient à son rendez-vous [en dépendance], il chemine, il participe? Parce que ... je veux pas risquer de briser leur lien de confiance par rapport à la conso... pour que justement s'il y a une rechute, qu'il se sente ouvert à en parler, pis qu'il sache que ça se rendra pas à nos oreilles. (Intervenante communautaire)
 - ➤ Ben elle [intervenante en dépendance], je pouvais tout y raconter pis ça me faisait pas de la marde là. Autant que, des fois, je lui disais que j'avais rechuté. Elle m'encourageait beaucoup, parce qu'elle aurait pu la briser ma confiance si elle serait allée me stooler, mais je lui aurais pas dit la vérité après dans le fond. Je lui aurais dit que je consommais pu, mais je consommais pareil. (Personne judiciarisée)

Intervention correctionnelle

Quels sont les enjeux de l'intervention reliés à ces conditions de non-consommation?

- Contexte correctionnel :
 - Fédéral vs provincial :
 - Ils [jeunes ALC du Fédéral] <u>ont besoin de se protéger</u>, parce que le mandat de protection du public tsé, <u>le spot light il est là là</u>. Faque s'ils prennent une mauvaise décision là hi tsé, c'est eux autres tsé qui ont la patate chaude. Intervenante en RHD
 - Dans le sens où c'est vrai là qu'au provincial des fois, il y a un cadre, <u>surtout sur les libérations</u> conditionnelles, les sursis, que c'est comme ça, il n'y a pas de marge de manœuvre pis c'est <u>correct.</u> Intervenante en RHD
 - Sursis (plus rigide) vs probation (réinsertion);
 - Entrave à la relation avec intervenants correctionnels :
 - Des fois avec les conditions légales, si quelqu'un consomme et ne peut pas consommer, <u>il aura</u> moins tendance à me l'avouer parce qu'il va avoir peur des conséquences légales. Intervenante communautaire.
 - Limite du champ d'intervention de l'intervenant.

Intervention correctionnelle (suite)

Quels sont les enjeux de l'intervention reliés à ces conditions de non-consommation? (suite)

- Communication entre les services :
 - Délais :
 - C'est que des fois quand on en vient nous à faire un appel ben... on est un peu dans l'urgence, quand la personne est prête à faire un appel des fois <u>c'est qu'y a un besoin imminent pis les délais peuvent être longs</u>. (Agente de probation)
 - Roulement de personnel;
 - > Types de communication.
- Disparités régionales :
 - Dynamiques locales et cultures de collaboration :
 - Ça dépend des régions on dirait. Fait que c'est une autre difficulté qu'on pourrait rencontrer avec les organismes. Certains doivent penser que justement s'ils nous le disent on va faire automatiquement un bris parce que certaines régions le font. Pis certaines régions le font pas finalement, fait que ça peut mélanger les organismes de se montrer transparent là-dessus. (Agente de probation)

Intervention correctionnelle (suite)

Quels sont les enjeux de l'intervention reliés à ces conditions de non-consommation? (suite)

- Collaborations intersectorielles
 - ➢ Je parle à l'intervenant communautaire minimalement une fois aux trois mois. Si le dossier va pas bien on se parle plus souvent, mais sinon c'est une fois aux trois mois. Si elle me dit le client fait toujours sa thérapie pis là je vois dans mes notes que ça fait peut-être six mois qu'elle a pas eu de contact avec l'intervenant de la thérapie, je vais lui demander d'appeler l'intervenant. Agente de probation
 - On en a eu un dossier récemment-là..., le gars, la meilleure solution c'était clairement pas de l'envoyer en maison de transition après une thérapie ici, dans une autre région, loin de chez eux... il n'y avait rien de cliniquement favorable là-dessus pis on a eu la chance d'avoir un ALC pis d'avoir une cheffe au-dessus qui a fait : « non, non, non, c'est un non-sens. Voici toutes les raisons sur lesquels on est capable de s'appuyer autant au niveau de la protection du public qu'au niveau clinique». Intervenante en dépendance
 - Pis dernièrement j'ai quand même eu quelque chose qui a très bien marché pis je veux le nommer c'est que moi ça m'a, quelqu'un qui a été en, qui est en emprisonnement avec sursis pis et qui a été admis en désintox... pis une infirmière au dossier m'a appelée souvent pour me dire quand la personne rentrait, quand que la personne sortait, ... Le partage d'informations était fluide et ça a vraiment grandement facilité la désintox et puis le respect des conditions de sursis. Agente de probation

Trajectoires des personnes judiciarisées

Comment ces conditions impactent-elles le processus de (ré)intégration des personnes judiciarisées?

- > Renforcement de l'exclusion :
 - Lieux; Personnes autorisées à fréquenter;
 - > Finances.
- > Temporalité :
 - J'avais [comme condition] de suivre un programme de problème de drogue avec [programme] mais ça fait deux ans que je ne consomme plus. Ça fait que moi j'ai parlé avec le programme, elle m'a dit : « Mais t'as pas besoin de venir avec nous autres. » et je lui ai dit « Bien oui, oui j'ai besoin parce que c'est écrit là! » (Personne judiciarisée)
- Individualisation de la condition :
 - Liens avec : délits commis, substances consommées, niveau de gravité de la consommation :
 - La personne ça fait 20 ans qu'elle consomme puis on lui met un interdit de consommation, ça vient le mettre en échec. <u>C'est peut-être une réduction des méfaits qu'il aurait fallu mettre de l'avant.</u> Pas nécessairement la condition de pas consommer. (Avocat)

LA PAROLE EST À VOUS

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE



Pour vos questions, vous pouvez contacter :

- Natacha.Brunelle@uqtr.ca
- <u>Elsa.Euvrard@tsc.ulaval.ca</u>